

## PROCES-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 2 Juillet 2024

Ouverture de séance à 18h07

Nombre de personnes présentes à l'ouverture de séance : 14

Nombre de votants : 14.

**Membres de droit :** Mr BARD-VOLF, Principal ; Mme SANNIER Principal Adjoint ; Mme BILLARD, Adjointe Gestionnaire ; Mme JEANBLANC, Conseillère Principale d'Education.

**Représentants des parents d'élèves :** Mme DUCARE, Mme DUTAUD, Mme BERRUYER

**Représentants des personnels ATOS :** Mme DROUADAINE, Mr MACCARIO

**Représentants des personnels d'enseignement :** , Mme CLEMENCEAU, Mme GHYS, Mme YAPUR, Mr BEHR

**Représentants des élèves :** Mme ROCHE

Le secrétariat est assuré par Mr BEHR

### Ordre du jour

<b>I ORGANISATION ADMINISTRATIVE</b>	<b>2</b>
a Désignation du secrétaire de séance . . . . .	2
b Présentation de l'ordre du jour . . . . .	2
c Approbation du Procès Verbal du CA du 28 mars 2024 . . . . .	2
<b>II ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE</b>	<b>2</b>
a Rapport Pédagogique . . . . .	2
b Organisation de la rentrée 2024. . . . .	3
c Programmation des voyages scolaires . . . . .	3
d Point effectué par les élèves sur la vie collégienne. . . . .	4
e Règlement intérieur . . . . .	4
f Dispositif deux heures de sport en plus . . . . .	4
<b>III ORGANISATION FINANCIERE</b>	<b>4</b>
a Contrats et conventions . . . . .	4
b Bilan voyage en catalogne . . . . .	5
c DBM . . . . .	5
<b>IV Questions diverses</b>	<b>5</b>

## **I ORGANISATION ADMINISTRATIVE**

### **a Désignation du secrétaire de séance**

Secrétaire de séance : M BEHR

### **b Présentation de l'ordre du jour**

Mr Le principal présente l'ordre du jour qu'il a prévu pour ce conseil d'administration.

### **c Approbation du Procès Verbal du CA du 28 mars 2024**

**Vote du CA :**            Votants: 14            Abstention: 3            Contre: 0            Pour: 11

## **II ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE**

### **a Rapport Pédagogique**

Mr Le Principal présente le bilan pédagogique du collège. Il évoque :

- Quelques cas de coqueluches qui sont venus perturber quelques enseignements.
- Le Cross qui a dû être annulé à cause des risques attentats.
- Le fonctionnement du temps de midi actif de par les activités musicales, l'AS et devoir fait.
- La nouvelle classe de sixième qui a rendu obligatoire une heure de devoir fait et une heure d'approfondissement soutien en mathématiques et français.
- Le déploiement du projet musical qui est engagé pour 3 ans. Ceci permet de proposer des activités musicales ainsi que des sorties concert.
- Trois voyages scolaires ont eu lieu. L'objectif était que chaque élève puisse partir sur son cycle scolaire. Aucun élève n'a été empêché de partir pour des raisons financières.

18H17 arrivée de Mme ARNAUD et Mr BIARD.

- L'orientation de fin de troisième : le fonctionnement départemental a évolué pour ouvrir la voie professionnelle seulement aux élèves ayant un projet dans cette voie. Actuellement seuls trois élèves n'ont pas eu d'affectation dont un qui a signé un contrat d'apprentissage.
- Le stage d'observation professionnel en troisième que tous les élèves ont pu réaliser.

18H20 arrivée de Mme HEMOUS

- Tous les élèves avec AVS individualisé ont pu bénéficier de leur accompagnement.
- une vingtaine d'élèves ont pu bénéficier du vaccin contre le papillomavirus.

18H23 Départ de Mme DROUADINE.

- Concernant devoir fait, davantage d'enseignants ont été impliqués et les périodes ont été raccourcies. Beaucoup de demande pour les séances de la pause méridienne. De plus S.O.S. devoir a été un succès.
- En terme de vie scolaire, le bilan a été positif, même si la fin d'année a été compliquée.
- La médiation par les pairs a débuté cette année dans de bonnes conditions.
- Les élèves de quatrième ont été davantage punis et sanctionnés et les élèves de sixième se sont beaucoup fait remarquer.
- On note deux fois moins d'exclusion de cours.
- Le taux d'absentéisme reste proche de 8% et reste à surveiller.
- Le nombre de retard reste stable
- Au CDI, davantage d'élèves s'y rendent, mais moins de livres ont été empruntés.
- Le dispositif oxyjeune a permis de maintenir quelques élèves au collège et les a accompagnés notamment sur les stages et rapports de stages.

Les enseignants rappellent que ce dispositif ne peut être pertinent que si l'effectif des groupes est réduit à 4-5 élèves.

- Concernant l'AS les activités sur la pause méridienne font le plein, par contre les activités du mercredi sont plus délaissées à l'exception des activités de découverte comme l'accrobranche et le ski de fond.
- Le soutien natation a pu accompagner 41 élèves non nageurs pour mener 31 parmi eux à valider le savoir nager. Cependant 23 familles ont refusé ce soutien.
- Concernant le service social, 111 élèves sur 411 ont été accompagnés par l'assistante sociale, 7 situations ont relevé de la protection de l'enfance. 40 situations ont été accompagnées par le fond social.

**Vote du CA :**                    Votants: 16                    Abstention: 0                    Contre: 0                    Pour: 16

## **b Organisation de la rentrée 2024.**

401 élèves se sont inscrits au collège dont 100 en sixième ; 95 en cinquième ; 109 en quatrième et 97 en troisième, répartis en quatre classes par niveau.

Concernant le choc des savoirs, Mr le principal précise que ceci regroupe un nombre conséquent de mesures dans les différents EPLE. Au collège ceci se déclinera en groupes de besoins en mathématiques et en français en sixième et cinquième. Dans ces groupes, les attendus de programmes et d'évaluations seront communs à tous les groupes.

En sixième, l'heure de devoir fait obligatoire est maintenue pour six groupes sur les quatre classes. Les groupes seront remodelés avant chaque vacance.

Une heure sera banalisée pour la concertation avant chaque vacance.

La répartition de la dotation horaire a été peu affectée par le mouvement des enseignants.

Actuellement tous les BMP sont notifiés, sauf celui en mathématiques dont la demande est arrivée très tardivement.

Les enseignants d'EPS présentent la programmation d'activités pour l'année prochaine.

Concernant les projet pédagogiques financés par le département, ce dernier n'a, à l'heure actuelle pas communiqué de réponse.

Concernant le CESCE sont déclinés selon les niveaux :

- sixième : éducation à la sexualité et à la nutrition
- cinquième : lutte contre le harcèlement scolaire et éducation aux médias
- quatrième : éducation à la sexualité ainsi que éducation aux médias.
- troisième : sécurité routière , harcèlement et cyber-harcèlement

Un assistant anglais sera à nouveau basé au collège l'année prochaine.

Mr le principal lit et commente le calendrier pédagogique retenu pour l'année prochaine.

Il fait le point sur le dispositif oxyjeune.

## **c Programmation des voyages scolaires**

Le projet d'établissement engage le collège à proposer un voyage à l'étranger pour chaque élève durant sa scolarité. Mr BARD-VOLF pose les conditions des voyages :

- une semaine commune du 17 au 22 février 2025
- un maximum de 300 € à charge par famille.
- un maximum de 400 € par accompagnateur à la charge du collège.
- Le budget total inclut une assurance annulation collective et individuelle.
- Le budget déposé à l'intendance une semaine avant le conseil d'administration de fin novembre sur le budget.
- En cas de don, un engagement écrit des donateurs avant présentation du budget du voyage.

19H13 arrivée de Mr LADEGAILLERIE

Mme JEANBLANC évoque la difficulté pour le foyer de s'engager sur une aide apportée aux voyages en novembre, alors qu'à ce moment là, les actions n'ont pas encore pu avoir lieu. Actuellement deux voyages sont prévus : l'un en Espagne et l'autre pour les voyage latinistes et hellénistes.

**Vote du CA :**                    Votants: 17                    Abstention: 0                    Contre: 0                    Pour: 17

## **d Point effectué par les élèves sur la vie collégienne.**

Mme ROCHE présente le bilan de la réunion du CVC qui s'est tenue le 17 juin 2024. Le F.S.E. va investir pour l'aménagement du foyer et la salle de permanence. Mme JEANBLANC précise que le souhait du FSE est de revenir à l'action principale qui est d'agir pour le bien être des élèves et de moins investir pour les voyages. Des menus à thèmes ont été proposés cette année et ont été appréciés tant par les élèves que par les adultes déjeunant ainsi que par l'équipe de cuisine.

## **e Règlement intérieur**

Monsieur le principal présente le projet de règlement intérieur en précisant les modifications imposées par la cellule juridique du rectorat.

**Vote du CA :**                      Votants: 17                      Abstention: 2                      Contre: 0                      Pour: 15

## **f Dispositif deux heures de sport en plus**

Ce dispositif a été proposé à la suite à la pandémie de COVID. Le club de rugby de Lorient est venu solliciter le collège pour la mise en place de ce dispositif. L'objectif est de proposer une activité physique sans faire de concurrence à l'AS. L'encadrement sera réalisé par le club et non pas par le collège. Deux créneaux seront proposés, le lundi 17h-18h et le vendredi de 12h45-13h55. Les déplacements et les activités seront encadrés par les éducateurs sportifs professionnels du club.

19H41 départ de Mme GHYS

**Vote du CA :**                      Votants: 16                      Abstention: 5                      Contre: 4                      Pour: 7

# **III ORGANISATION FINANCIERE**

## **a Contrats et conventions**

Afin de réaliser un parc Mobi'Ludique, la mairie souhaite signer des conventions avec des établissements pour l'utilisation d'un tel espace, notamment comme terrain d'apprentissages du vélo. Les enseignants précisent que étant donné que le collège constituera pas de parc de vélos, une telle piste ne serait actuellement pas utile pour nos classes. Mr BARD-VOLF rebondit sur le fait que même sans vélo, il peut être intéressant à l'avenir d'avoir accès à un tel parc. Mme DUCARRE précise qu'au vu des documents qu'elle a pu consulter, ce parc sera destiné à de petits enfants et non pas à des collégiens. Suite à une question des parents, Mr BARD-VOLF précise qu'il ne s'agit que d'acter une volonté d'utiliser un tel parc, sans engagement financier et qu'il concernerait les classes de sixième.

**Vote du CA :**                      Votants: 16                      Abstention: 3                      Contre: 0                      Pour: 13

Mr le principal présente la convention entre le collège Mr FAURE Nicolas, intervenant musical.

**Vote du CA :**                      Votants: 16                      Abstention: 0                      Contre: 0                      Pour: 16

Mr le principal présente la convention entre le collège Mme DE GOYS, intervenante musicale.

**Vote du CA :**                      Votants: 16                      Abstention: 0                      Contre: 0                      Pour: 16

Convention entre le collège et de Mme DE GOYS pour l'intervention en classe de maternelle. Mr BARD-VOLF précise que dans le cadre du projet NEFLE, le collège porte tous les projets musicaux de ce projet. De ce fait, le collège porte la convention de Mme DE GOYS pour l'intervention dans les écoles maternelle. Il précise que le budget impacté n'est pas celui du collège, mais celui du projet CNR. Les enseignants notent une incohérence entre le montant figurant sur le contrat et celui sur le devis. Mr BARD WOLF propose donc de voter pour un contrat modifié de 2100 à 2700 €.

**Vote du CA :**                      Votants: 16                      Abstention: 2                      Contre: 0                      Pour: 14

## b Bilan voyage en catalogne

Mme BILLARD présente le bilan financier du voyage en Catalogne.

Les parents d'élèves demandent pourquoi ce vote n'a pas lieu en même temps que les autres bilans de voyage. Mme BILLARD répond qu'il lui manquait des pièces pour présenter ce bilan en même temps que les autres. Mr BARD VOLF précise que trois voyages ont nécessité beaucoup d'investissement de l'adjoint gestionnaire.

**Vote du CA :**            Votants: 16            Abstention: 0            Contre: 0            Pour: 16

Mme BILLARD propose au conseil d'administration la ventilation d'une subvention du programme 141 de 700 € non utilisé et initialement allouée pour des ateliers de dessin, afin que celle-ci puisse être affectée au règlement partiel des droits de reprographie d'un montant de 746 €.

**Vote du CA :**            Votants: 16            Abstention: 0            Contre: 0            Pour: 16

## c DBM

Mr Bard-Volf explique que la construction budgétaire 2024 a suivi les préconisations du Conseil Départemental qui basaient celles-ci sur les consommations 2022 de l'établissement. Conscient que ce montant risquait d'être insuffisant, le conseil départemental avait suggéré que en cas de dépassement de ce budget, le collège aurait la possibilité de demander une subvention exceptionnelle. Or ce budget ayant été dépassé, cette subvention exceptionnelle a été demandée mais refusée par la collectivité.

Ceci impose donc de prélever sur les fonds de réserve pour équilibrer le budget. Or ce prélèvement fait descendre les finances de l'établissement sous la barre des 50 jours de fond de roulement. Ceci met donc l'établissement dans une situation financière plus fragile, avec une perte d'autonomie. Cet état des finances rendra difficile alors le maintien du niveau 2 du niveau ECOCERT (2 carottes pour la restauration). Afin de maintenir son niveau de labellisation Ecocert au niveau 2, il est régulièrement fait recours à un prélèvement sur fonds de réserves pour équilibrer le budget du SRH (7 000€ en 2023).

C'est pourquoi Mr le principal demande un prélèvement sur fond de réserve de 15000 € pour combler ce déficit budgétaire.

Mme BILLARD rappelle que le CA a voté une convention avec la CCVD pour le ramassage des ordures ménagères. D'où la nécessité de prélever 2000 € sur les fonds de réserve à cette fin.

Vote pour un prélèvement de 17000 € sur les fonds de réserve : 15000 pour les fluides et 2000 pour les ordures.

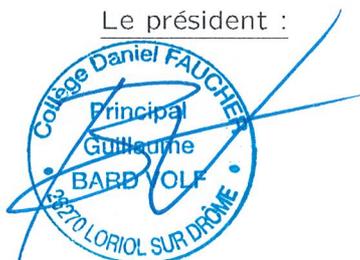
**Vote du CA :**            Votants: 14            Abstention: 2            Contre: 0            Pour: 16

## IV Questions diverses

Les parents demandent si les postes de CPE et de documentaliste seront pourvus l'an prochain au vu des mutations et détachements obtenues par les deux personnels. Mr le principal répond que le poste de CPE n'a pas été pourvu lors du mouvement de ces agents mais qu'il avait confiance dans le vivier de TZR et de contractuel pour que ce poste ne soit pas vacant à la rentrée. Cependant, concernant le poste de documentaliste, le remplacement du professeur serait certainement plus délicat.

fin de séance : 20h20

Le président :



Le secrétaire :